



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur et monsieur le conseiller Jean-François Hecq sont absents.

**2025-02-069**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2025-02-070**

#### PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 en modifiant la résolution 2025-01-059 par le remplacement du numéro « 20 » par « 22 » dans son titre et son premier paragraphe.

Adoptée

**2025-02-071**

**DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE - PROJET LE M - BOISBRIAND**

ATTENDU la demande de modification au Règlement de zonage déposée par le Groupe Magma pour le projet M – Boisbriand (ci-après le promoteur);

ATTENDU QUE cette modification réglementaire vise l'implantation de trois (3) bâtiments comportant environ 350 unités d'habitation;

ATTENDU QUE le secteur du chemin de la Grande-Côte où seraient implantés ces bâtiments a fait l'objet d'une démarche de planification stratégique particulière;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, ont été notamment impliqués le ministère de la Santé publique ainsi que des consultants en urbanisme;

ATTENDU QUE des séances de consultations publiques auxquelles le promoteur du projet a d'ailleurs participé, de même qu'un sondage, ont été tenus dans le cadre de la démarche d'analyse;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la Ville de Boisbriand du plan stratégique du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan stratégique définit les orientations de la Ville en termes de développement du secteur du chemin de la Grande-Côte;

ATTENDU QUE le projet du promoteur ne rencontre pas plusieurs des orientations développées par le conseil dans son plan stratégique;

ATTENDU QUE la densification de ce secteur de la Ville, qui est partiellement enclavé et riverain d'une zone inondable, pourrait entraîner des problèmes au niveau de la desserte des services de sécurité publique;

ATTENDU QUE le conseil, avant l'adoption de la présente résolution, a dûment rencontré le promoteur et ses consultants afin de lui permettre d'expliquer son projet;

ATTENDU QUE malgré cette rencontre, le conseil considère important de maintenir sa vision du développement du secteur du chemin de la Grande-Côte et des orientations de développement à son plan stratégique;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**

**APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER**

De maintenir la réglementation de zonage actuellement en vigueur dans la zone R-1 302 où sont situés les terrains du projet Le M – Boisbriand et ainsi refuser la demande de modification au règlement sur le zonage déposée par le promoteur.

Adoptée

**2025-02-072**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2-19 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1355-2-19 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait aux activités de colportage.

Adoptée

**2025-02-073**  
**RÈGLEMENT RV-1441-092 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1441-092 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée

**2025-02-074**  
**RÈGLEMENT RV-1443-002 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1443-002 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée

**2025-02-075**  
**RÈGLEMENT RV-1444-016 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1444-016 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée

**2025-02-076**  
**RÈGLEMENT RV-1726-2 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1726-2 modifiant le Règlement RV-1726 décrétant des travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Fillion et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2025-02-077**  
**RÈGLEMENT RV-1766 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement, ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1766 sur l'interdiction de distribution de certains articles à usage unique.

Adoptée

**2025-02-078**  
**RÈGLEMENT RV-1771 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1771 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2025 et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2025-02-079**  
**RÈGLEMENT RV-1772 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 janvier 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1772 décrétant l'acquisition et le remplacement de l'unité de chauffage à l'aréna et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2025-02-080**  
**RÈGLEMENT RV-1045-13 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1045-13 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions notamment quant à la prise de parole, à la civilité et à la participation à distance.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-081**  
**RÈGLEMENT RV-1500-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1500-1 modifiant le Règlement RV-1500 décrétant la construction d'un chemin d'accès au poste de pompage de Côte Sud et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-082**  
**RÈGLEMENT RV-1440-009 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-083**  
**RÈGLEMENT RV-1441-091 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-091 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-084**

**RÈGLEMENT RV-1447-026 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-026 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-085**

**RÈGLEMENT RV-1678-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1678-1 modifiant le Règlement RV-1678 prévoyant le remplacement de vannes au poste d'eau potable côte sud et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-086**

**RÈGLEMENT RV-1773 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1773 décrétant l'acquisition de génératrices à divers postes de pompage des eaux usées, divers travaux électriques pour leur installation et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-02-087**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 20 décembre 2024 au 9 janvier 2025.

Adoptée

**2025-02-088**

**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - DÉCEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 montrant un total des activités de 7 907 589,01 \$.

Adoptée

**2025-02-089**

**EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 60 000 \$ pour l'acquisition d'un conteneur pour l'extinction d'incendie de véhicule électrique, projet 22 019;
- 87 000 \$ pour le remplacement des casiers de rangement des habits de combat à la caserne, projet 22 021.

Adoptée

**2025-02-090**

**EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 55 000 \$ pour l'achat et l'installation d'équipements informatiques dans les nouveaux véhicules incendies, projet 11 911;
- 25 000 \$ pour l'acquisition d'une borne digitale interactive (projet pilote), projet 11 912.

Adoptée

**2025-02-091**

**APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De décréter divers travaux et projets et autoriser à ces fins l'appropriation au surplus libre accumulé des sommes suivantes:

- 155 000 \$ pour l'acquisition d'équipement incendie, d'équipement de sauvetage technique et de véhicule, projet 22 007 D;
- 157 000 \$ pour l'acquisition d'habits de combat et d'équipement de protection individuelle pour les pompiers et les inspecteurs, projet 22 016 B;
- 140 000 \$ pour le remplacement du bateau de sauvetage nautique et de sa remorque, projet 22 020;
- 212 000 \$ pour l'acquisition de radios P25 et leurs accessoires, projet 22 022;
- 90 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules hybrides ou électriques pour la division prévention des incendies, projet 22 023.

Adoptée

**2025-02-092  
APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DES  
RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De décréter divers travaux et projets et autoriser à ces fins l'appropriation au surplus libre accumulé des sommes suivantes:

- 35 000 \$ pour l'implantation des outils géomatiques, projet 10 902 B;
- 35 000 \$ pour l'implantation d'innovations technologiques citoyennes, projet 10 905 B;
- 130 000 \$ pour l'acquisition d'un panneau électronique au Centre de création, projet 11 112;
- 50 000 \$ pour le remplacement d'équipements technologiques communs, projet 11 904 B;
- 70 000 \$ pour des équipements informatiques, projet 11 908 B;
- 20 000 \$ pour le remplacement de commutateurs et de serveurs, projet 11 910 C.

Adoptée

**2025-02-093  
APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De décréter divers travaux et projets et autoriser à ces fins l'appropriation au surplus libre accumulé de la somme de 450 000 \$ pour la Place de la démocratie, projet 811 001.

Adoptée

**2025-02-094  
APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRAT 2024-2265**

ATTENDU l'octroi du contrat à Moteurs Électrique Laval Ltée en décembre 2024 pour l'entretien des variateurs des pompes 1 et 2 du poste Côte Sud - contrat 2024-2265;

ATTENDU que le service n'a pu être rendu en 2024;

ATTENDU que le budget de 56 805 \$ était disponible au poste budgétaire 02-413-12-534 en 2024, qu'il ne sera pas dépensé en 2024 et ira donc au surplus de l'exercice financier 2024;

ATTENDU qu'il manque de fonds en 2025 dans le poste budgétaire 02-413-12-534 pour la réalisation du contrat;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 56 805 \$ visant l'entretien variateurs P1 et P2 du poste Côte Sud et de transférer les fonds au poste budgétaire 02-413-12-534 pour la réalisation du contrat 2024-2265.

Adoptée

**2025-02-095  
SOUMISSIONS - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES ET  
MOUCHES NOIRES PIQUEUSES SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE  
BOISBRIAND, BOIS-DES-FILION, LORRAINE ET ROSEMÈRE - CONTRAT  
2024-2263**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de contrôle biologique des moustiques et mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL POUR LES QUATRE VILLES (taxes incluses)	QUOTE-PART DE CHACUNE DES VILLES (taxes incluses)
G.D.G. Environnement Ltée 1100, place Technoparc Porte 300 Trois-Rivières (Québec) G9A 0A9	681 137,33 \$	Ville de Boisbriand 212 694,55 \$  Ville de Bois-des-Filion 113 659,59 \$  Ville de Lorraine 193 088,19 \$  Ville de Rosemère 161 695,00 \$
Conseillers Forestiers Roy inc. 163, rue Cossette Chicoutimi (Québec) G7J 0G6	686 318,19 \$	

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 4 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 29 janvier 2025.

D'accepter l'offre de G.D.G. Environnement Ltée au montant de 681 137,33 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de contrôle biologique des moustiques et mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère, étant compris que le document intitulé « Avis et engagement de confidentialité » transmis par G.D.G. Environnement Ltée ne fait pas partie des documents contractuels puisqu'il n'était pas requis par les documents d'appel d'offres – Contrat 2024-2263.

Adoptée

#### **2025-02-096**

#### **OFFRE DE SERVICES ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE DURANT LES TRAVAUX ET SURVEILLANCE PARTIELLE POUR LES MODULAIRES AUX TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT 2025-2289**

ATTENDU le contrat octroyé à « DKA Architectes » pour les Services professionnels pour l'assistance durant les travaux et la surveillance partielle pour les modulaires aux travaux publics;

ATTENDU QUE « DKA Architectes » a été le concepteur des plans et devis pour les modulaires aux travaux publics;

ATTENDU QU'une levée de mise en concurrence a été approuvée le 28 janvier 2025 par le directeur général;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 29 janvier 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de « DKA Architectes » au montant de 51 175,37 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour l'assistance durant les travaux et la surveillance partielle relatifs aux modulaires aux travaux publics - Contrat 2025-2289.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 46 730 \$.

Adoptée

**2025-02-097**  
**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 31 décembre 2024 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2025-02-098**  
**SERVICES D'UN TRAVAILLEUR DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme l'Écluse des Laurentides ayant trait aux services d'un travailleur de rue auprès des personnes exclues ou marginalisées présentes sur le territoire de la Ville, pour l'année 2025.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, non taxable, pour l'année 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-02-099**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE -  
ENTENTE PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION POUR 2025**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le renouvellement de l'entente de partenariat et représentation à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2025, au coût de 3 609 \$ taxes nettes, comprenant les billets et commandites pour divers événements.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente de partenariat à cet effet.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des commandites au montant de 425 \$ non taxable, au poste budgétaire 02-110-00-312.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat de publicité au montant de 919 \$ taxes nettes au poste budgétaire 02-192-01-349.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des billets pour divers événements au montant de 2 265 \$ taxes nettes au poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée

**2025-02-100**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE - GESTION ET PARTAGE DES COÛTS  
RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VANNES À LA  
STATION DE SURPRESSION D'EAU POTABLE CÔTE SUD**

ATTENDU QUE les vannes et leurs accessoires de la station de surpression d'eau potable Côte Sud sont en fin de vie et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la station de suppression d'eau potable Côte Sud comprend des infrastructures dédiées à l'alimentation en eau potable des Villes de Blainville et Mirabel;

ATTENDU QUE les trois Villes ont convenu de créer une nouvelle entente intermunicipale pour encadrer la gestion et le partage des coûts des travaux de remplacement des vannes à la station de surpression d'eau potable Côte Sud;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente intermunicipale avec les Villes de Blainville et Mirabel ayant trait à la gestion du projet de travaux de remplacement des vannes de la station de surpression d'eau potable Côte Sud.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-02-101**

**BAIL POUR LE GUICHET AUTOMATIQUE DE BANQUE NATIONALE DU CANADA SITUÉ À L'ARÉNA - SIGNATURE D'UN ADDENDA**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver l'addenda numéro 2 au bail intervenu entre la Banque nationale du Canada et la Ville pour la location d'un espace situé à l'aréna de Boisbriand au 999, boulevard de la Grande-Allée, pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'un guichet automatique, prolongeant la durée du bail d'une période de deux (2) ans débutant le 15 janvier 2025 et se terminant le 14 janvier 2027.

D'établir le montant du loyer comme suit:

1. à compter du 15 janvier 2025 jusqu'au 14 janvier 2026, un loyer brut annuel de 5 630 \$ en monnaie légale du Canada, payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de 469,17 \$ chacun, taxes applicables en plus, d'avance le premier jour de chaque mois.
2. à compter du 15 janvier 2026 jusqu'au 14 janvier 2027, un loyer brut annuel de 5 743 \$ en monnaie légale du Canada, payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de 478,58 \$ chacun, taxes applicables en plus, d'avance le premier jour de chaque mois.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-02-102**

**ACQUISITION DU LOT 2 109 092 (TERRASSE ROBERT) ET APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'acquisition de la Succession Lucie Ménard du lot 2 109 092 du cadastre du Québec, situé près du parc de baseball / balle-molle Robert, d'une superficie approximative de 957,97 mètres carrés, au montant de 26 000 \$ plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions de la promesse de vente signée le 21 janvier 2025.

D'autoriser le trésorier par intérim à approprier au fonds de parcs et de terrains de jeux la somme de 26 000 \$;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-02-103**  
**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - SECTION BOISBRIAND - RAPPORT ANNUEL 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Rapport d'activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

De transmettre la présente résolution à la direction générale de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville et au coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

**2025-02-104**  
**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux version n°3 révisée telle que soumise;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2019 à 2024.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 telle que soumise comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	26 651
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	9 181 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	12 495 321 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>21 677 071 \$</b>

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	45 288 \$	45 288 \$
2021-2022	0 \$	32 528 \$	32 528 \$
2022-2023	0 \$	281 660 \$	281 660 \$
2023-2024	0 \$	2 263 635 \$	2 263 635 \$
2024-2025	708 650 \$	0 \$	708 650 \$
<b>Total</b>	<b>708 650 \$</b>	<b>2 623 111 \$</b>	<b>3 331 761 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	6 664 496 \$	6 664 496 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>6 664 496 \$</b>	<b>6 664 496 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	2 499 064 \$	2 499 064 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	45 288 \$	45 288 \$
2021-2022	0 \$	2 531 592 \$	2 531 592 \$
2022-2023	0 \$	281 660 \$	281 660 \$
2023-2024	0 \$	8 928 131 \$	8 928 131 \$
2024-2025	708 650 \$	0 \$	708 650 \$
<b>Total</b>	<b>708 650 \$</b>	<b>11 786 671 \$</b>	<b>12 495 321 \$</b>

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	12 495 321 \$
Montant de la contribution gouvernementale	12 495 321 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Adoptée

**2025-02-105**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MUNICIPALES ET RÉGIONALES 2025-2027 - VOLET 1**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2024-08-479, la Ville a autorisé la présentation d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2025-2026-2027;

ATTENDU que pour recevoir les sommes demandées, en lien avec les projets déposés, la convention d'aide financière doit être signée afin de confirmer l'acceptation de la Ville des modalités de l'aide financière octroyée par le ministère de la Culture et des Communications;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver les conditions d'octroi de la convention d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 - Volet 1 », pour les années 2025-2026-2027.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-02-106**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2025 - SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser les titulaires des postes suivants, du Service du génie, à déposer des demandes de subventions au nom de la Ville de Boisbriand pour l'année 2025, à savoir:

- la directrice;
- la gestionnaire de projets, génie civil;
- le contremaître, exploitation en eau potable / usine d'épuration;
- la conseillère en environnement et matières résiduelles.

Adoptée

**2025-02-107**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENT AU PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION LE 6 JUIN 2025**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation et boissons alcoolisées lors de la tenue de la fête annuelle organisée par le Groupe St-Hubert pour le personnel de son usine, qui se tiendra au parc François-Xavier-Dion le 6 juin 2025, de 7 h à 19 h, reportée au 13 juin 2025 selon les mêmes conditions le cas échéant.

D'autoriser le Groupe St-Hubert à présenter une demande de permis de consommation de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre lors de la tenue de cet événement.

Adoptée

**2025-02-108**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - DÉCEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2024 montrant un total mensuel de 1 217 782 \$ et un cumulatif annuel de 45 255 855 \$.

Adoptée

**2025-02-109**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JANVIER 2025**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

Adoptée

**2025-02-110**

**MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De procéder à la mise à jour de l'ANNEXE A1 et des ANNEXES B1 et B2 du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**2025-02-111**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENTS INTERDITS POUR LES DÉPÔTS DYNAMIQUES DU TRANSPORT COLLECTIF EXO**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De modifier ou ajouter des espaces de stationnements interdits pour les dépôts dynamiques effectués par le transport collectif EXO, du vendredi au dimanche, de 7h à 24 h, excepté pour les autobus, aux endroits suivants:

- Modification du stationnement interdit face au 826, avenue Cartier;
- Ajout d'un stationnement interdit devant le 3650, avenue des Grandes-Tourelles, sur une distance de 20 mètres;
- Ajout d'un stationnement interdit devant le 3675, avenue des Grandes-Tourelles, sur une distance de 20 mètres;
- Ajout d'un stationnement interdit devant le 600, boulevard du Curé-Boivin, sur une distance de 20 mètres;
- Ajout d'un stationnement interdit devant le 557 à 577, boulevard du Curé-Boivin, sur une distance de 20 mètres;

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2025-02-112**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De lever la séance à 20 h 40.

Adoptée